



EXTRAIT
 du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 15 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 09 décembre 2022
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 20 décembre 2022
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENault, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, M. Benoît LAMIABLE, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
 M. Guillaume LAUSSU donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
 M. Olivier COUSIN donne pouvoir à Mme Sandra LARTIGAU,
 M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
 Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Pascal DAGES,
 M. Guillaume SEGUIER donne pouvoir à Mme Marylène HENault,
 M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Yves LOUME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES : TARIFS 2023-2024

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE DU 06 DECEMBRE 2022.

CONSIDERANT que la ville de Dax assure en régie directe des cours d'enseignements artistiques dispensés par l'École Municipale d'Arts Plastiques,

CONSIDERANT que l'École Municipale d'Arts Plastiques dispense un enseignement artistique spécialisé sur la base d'un projet pédagogique annuel permettant chaque année à près de 200 élèves, enfants, jeunes et adultes de bénéficier d'une pratique artistique de qualité. Elle développe la créativité à travers toutes les techniques d'arts plastiques aussi bien classiques que contemporaines,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'augmenter de 6% environ les droits d'inscription par rapport à l'année précédente et que l'inscription à l'école et le paiement des droits d'inscription sont annuels,

CONSIDERANT la reconduction à l'identique pour l'année 2023-2024, du règlement intérieur adopté en 2022-2023.

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS,

APPROUVE les tarifs des droits d'inscriptions annuels 2023-2024 pour l'École Municipale d'Arts Plastiques tels que présentés en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ÉCOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES (EMAP)

Droits d'inscription pour l'année 2023-2024

Propositions tarifaires

		TARIFS					
		2022-2023		2023-2024			
	année	trimestre	nbre inscrits	année	trimestre	tarif unité	augmentation annuelle
EVEIL							
ENFANTS DAX	96,00 €	32,00 €	8	102,30 €	34,10 €	3,10 €	6,56
ENFANTS CAGD	156,00 €	52,00 €	8	166,65 €	55,55 €	5,05 €	6,83
ENFANTS HORS CAGD	171,00 €	57,00 €	2	181,50 €	60,50 €	5,50 €	6,14
ARTS PLASTIQUES, GENERATION DIGITALE OU MANGA (adolescents)							
ENFANTS DAX	117,00 €	39,00 €	46	123,75 €	41,25 €	3,75 €	5,77
ENFANTS CAGD	183,00 €	61,00 €	47	194,70 €	64,90 €	5,90 €	6,39
ENFANTS HORS CAGD	201,00 €	67,00 €	14	214,50 €	71,50 €	6,50 €	6,72
ARTS PLASTIQUES DEBUTANTS OU GENERATION DIGITALE PHOTOSHOP							
ADULTES DAX	234,00 €	78,00 €	14	249,15 €	83,05 €	7,55 €	6,47
ADULTES CAGD	315,00 €	105,00 €	12	334,95 €	111,65 €	10,15 €	6,33
ADULTES HORS CAGD	345,00 €	115,00 €	4	366,30 €	122,10 €	11,10 €	6,17
ARTS PLASTIQUES OU DESSIN APPLIQUE							
ADULTES DAX	351,00 €	117,00 €	36	372,90 €	124,30 €	11,30 €	6,24
ADULTES CAGD	468,00 €	156,00 €	20	496,65 €	165,55 €	15,05 €	6,12
ADULTES HORS CAGD	513,00 €	171,00 €	16	544,50 €	181,50 €	16,50 €	6,14

TARIFS REDUITS

-10 % à partir de la 2ème inscription pour une même famille et de la 2ème discipline pour un même élève

CAS PARTICULIERS

Tarifs Enfants de Dax appliqué pour les internes des lycées de Dax sur présentation d'un certificat d'internat

Tarifs Enfants de la CAGD appliqué pour les internes des lycées de la CAGD sur présentation d'un certificat d'internat